

Compte rendu

Conseil communautaire du 30/05/2016

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, FISCHESSE G., BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE P.
Commune de JOUDREVILLE : M. LEON
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de MERCY LE BAS : Mme KOSINSKI
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, COUJOUR, MARRASSE
Commune de TRIEUX : MM. GOURY, SABBA
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, CARLI, FRETTE
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

Etaient représentés :

Commune de BOULIGNY : Mme DONETTI est représentée par M. FISCHESSE G.
Mme RIGOLET est représentée par Mme KINTZINGER
Commune de JOUDREVILLE : Mme CROCIATI est représentée par M. LEON
Commune de MERCY LE BAS : M. PEDESINI est représenté par Mme KOSINSKI
Commune de TRIEUX : Mme MASCELLI est représentée par Mme SABBA
M. MIRJOLET est représenté par M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET est représentée par M. STACHOWIAK

Etait absent (excusé) :

Commune de PIENNES : M. MAZZOCCO

Secrétaire de séance : Mme COUJOUR

Info générales

➤ Un travail important a été fait par les services de L'EPCI l'entreprise REZO 24 Bouligny et les élus pour développer le projet photovoltaïque.

La collectivité s'est engagée dans un processus pour être reconnue TEPCV. L'EPCI a été invité à Paris au ministère de l'environnement afin de signer la convention qui scelle l'attribution de ce label.

➤ Or la DREAL a pris connaissance du contenu de la convention avant la signature, et a porté une objection quant à l'objet du projet, c'est-à-dire la centrale photovoltaïque. Un tarif sécurisé ayant été fixé pour le rachat de l'électricité, les centrales sont exclues du programme TEPCV.

Jean-Marc LEON a sollicité Jean-Marc FOURNEL pour savoir quelle attitude adopter dans ce dossier. Le député s'est approché de la ministre pour exposer ce cas. Nous sommes dans l'attente d'un retour du Ministère.

➤ Jean-Marc LEON tient à exprimer son mécontentement quant à la phrase lancée par M. GATTAZ, président du MEDEF, qui a qualifié les manifestants de "bande de voyous, de terroristes".

Les manifestants défendent leurs droits, et n'ont rien à voir avec des terroristes. Jean-Marc LEON rappelle ce que sont des terroristes, en évoquant le contexte des attentats. Mr GATTAZ ne peut utiliser ce langage.

➤ Le président s'est rendu à Nancy, car L'EPCI était nominé aux Lauriers des collectivités organisés par la presse locale. Il était accompagné de Philippe Fischesser, Michel Mariuzzo, Dominique Pellerin, Mme LEPAGE, Mr. LEPAGE. L'EPCI a finalement été récompensé pour son projet de réhabilitation d'un bâtiment relais afin d'accueillir l'activité de NUMERICALL.

➤ Des échanges entre les deux DG de L'EPCI et de la CCPA ont déjà eu lieu. Les élus doivent se rencontrer le 2 juin.

Jean-Marc LEON, Marc Ceccato et Philippe Fischesser accompagnés de Céline KRANJCIC rencontreront les élus de la CCPA et le DG.

Il s'agit de jeter les bases des réflexions futures, qui doivent permettre d'arrêter les futures compétences.

Jean-Marc LEON évoque la mise en place de futures commissions qui pourront travailler sur la fusion.

➤ Le syndicat des transports s'est doté d'un nom ST2B (Syndicat des Transports du Bassin de Briey), d'un logo et d'un nom pour réseau : le FIL (faciliter innover lier)

Dès septembre le syndicat sera opérationnel pour transporter les enfants. Il faut que le syndicat réfléchisse également à proposer un transport qui desservirait les infrastructures (gymnase, salles de spectacles, piscines, ...)

La région sera donneur d'ordre, et le syndicat unité organisatrice.

➤ Les locaux de l'association A.M.I.55 ont été inaugurés il y a peu. C'est l'occasion de rappeler que les collectivités et entreprises du secteur peuvent faire appel à cette association dès lors qu'elles doivent satisfaire à l'obligation d'insertion.

➤ Le SCOT a été adopté et doit être à présent appliqué. Il faut rappeler que ce document fait force de loi. Le 9 juin est prévu une réunion au SCOT afin d'évoquer les conditions d'application du document de façon identique sur chaque territoire.

➤ Trieux a un projet privé qui doit être réalisé sur son ban. L'EPCI apportera son appui pour ces projets dans la mesure de ses compétences.

➤ La commune de Landres et L'EPCI ont été sollicités par le groupe Lidl qui souhaite s'implanter sur la nationale à Landres. Il souhaite ouvrir une surface commerciale de plus grande superficie que celle actuelle à Piennes.

L'intérêt est de répondre autant que l'on peut à cette demande afin de ne pas perdre cette potentielle installation.

Ordre du jour

1. Avis sur projet de périmètre SDCI 54

Le préfet demande l'avis des collectivités après l'arrêté qu'il a proposé en mars.

Jean-Marc LEON constate qu'aucun changement n'est intervenu depuis le vote de l'avis de L'EPCI en 2015. C'est pourquoi il propose d'émettre un avis défavorable quant à ce schéma.

Les représentants de Trieux et la Mairie de Boulogny précisent qu'ils émettront un avis favorable proposé par le Préfet.

Contre : 9
Pour : 19
Abstention : 0
Adopté à la majorité.

2. Crédit- bail Relais 28 à Trieux

Cette délibération a pour but d'autoriser le président à signer des contrats avec monsieur GARCIA – ROSA et toute nouvelle société qu'il pourrait créer pour ses activités futures.
Adopté à l'unanimité.

3. Adhésion annuelle ACSI

L'EPCI recourt aux services de l'association A.C.S.I pour divers travaux. L'adhésion est nécessaire.
Adopté à l'unanimité.

4. Avancement de grade

Certains agents sont susceptibles d'être promus par avancement de grade. Les ratios doivent donc être revus.
Adopté à l'unanimité.

5. Répartition du FPIC

Jean-Marc LEON fait la proposition de procéder à une répartition 50/50.
Depuis trois ans Eric Bernardi souhaite que 100% du FPIC reviennent à l'intercommunalité. C'est pourquoi il s'abstient sur cette délibération.
Philippe Fischesser et Gérard Fischesser souhaiteraient également que 100% reviennent à L'EPCI, mais ce serait prendre le risque, au vote, de retomber à la répartition de droit commun.
Adopté à l'unanimité.

5°/ Rectification affectation de résultat 2015 budget Habitat/ Décision Modificative

Le calcul du besoin de financement était erroné dans la délibération d'Avril 2016.
Cette délibération prévoit l'ajustement et les modifications par virement de crédits.
Adopté à l'unanimité.

6°/ Décision Modificative

Le matériel informatique montre quelques signes de faiblesse. C'est pourquoi il est nécessaire d'ouvrir une fiche matériel informatique.
Des virements de crédit sont donc nécessaires.
Adopté à l'unanimité.

➤ Michel MARIUZZO souhaite qu'une motion soit prise pour demander que soit examiné lors de la commission France / Luxembourg le reversement de richesses

créées pas quelques 85 000 travailleurs frontaliers qui créent de cette richesse au Luxembourg.

Ce genre d'accord existe déjà entre La Belgique et le Luxembourg, ou entre la Suisse et la France.

Piennes, le 13/06/2016
Le Président

